

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par
M. David Habib et Mme Chabanne

ARTICLE PREMIER

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 6 :

« – Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon »

II-En conséquence, supprimer l’alinéa 13.

II. – En conséquence, rédiger ainsi l’alinéa 14 :

« – Limousin et Poitou-Charentes ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La constitution d’une grande région Sud autour de l’Aquitaine, de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon, de l’Atlantique à la Méditerranée permettra au sud de notre pays d’exprimer son unité et sa vitalité. Ce territoire a en commun une culture, une langue, un climat, des espaces économiques, une agriculture, des pôles universitaires communs et susceptibles de s’additionner. Ils sont confrontés aux mêmes problématiques de communication.

En revanche, la région Aquitaine –Poitou- Charente- Limousin, telle que proposée, ne permet pas de prendre en compte cette dimension « sud ». Elle a comme objectif de permettre à Bordeaux et Toulouse de conserver leur statut de ville capitale régionale. La proposition d’une grande région Sud, réunissant l’Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon permet à ce territoire d’assurer son développement et d’offrir une réponse de dimension européenne aux enjeux transfrontaliers auxquels nous sommes confrontés.